



Accompagner les MNA : enjeux et tensions en travail social

Isabelle Rigoni

► To cite this version:

Isabelle Rigoni. Accompagner les MNA : enjeux et tensions en travail social. Les Cahiers du Travail Social, 2021, 98, pp.41-49. halshs-03616088

HAL Id: halshs-03616088

<https://shs.hal.science/halshs-03616088>

Submitted on 22 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rigoni Isabelle, « Accompagner les MNA : enjeux et tensions en travail social », *Les Cahiers du travail social* (IRTS Franche-Comté), Dossier : Les mineurs non accompagnés, des adolescents comme les autres ?, n°98, 2021, p.41-49.

MCF sociologie, INSHEA, Grhapes
isabelle.rigoni@inshea.fr

L'accompagnement professionnel des mineurs non accompagnés (MNA) est devenu une problématique incontournable du travail social. D'une part, le nombre de ces jeunes ne cesse d'augmenter tout au long de la dernière décennie, passant de 2 555 en 2013 à 8 054 en 2016, 14 908 en 2017 (+85%)¹ et 17 022 en 2018 (+14%)², tandis que la courbe se stabilise voire baisse légèrement en 2019³ et 2020 notamment du fait du ralentissement relatif des arrivées migratoires en raison de la crise du Covid. De même, leur proportion est croissante dans les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et leur prise en charge demeure une préoccupation majeure des acteurs politiques et des intervenants socio-éducatifs, au niveau national comme dans les territoires. Les départements indiquent que 15 à 20% de la totalité des prises en charge par les services de la protection de l'enfance concernent des jeunes se présentant comme MNA⁴. La hausse du nombre et de la proportion des MNA, ainsi que leur décalage avec l'attribution des moyens financiers et humains permettant de les accompagner, a abouti à des tensions dans de nombreux territoires. Pour tenter d'y pallier, un secrétaire d'État a été nommé à la protection de l'enfance en janvier 2019, dont l'une des missions est de faciliter le dialogue avec les départements en mettant en place une « stratégie nationale » de prévention et de protection de l'enfance prévue pour être déployée progressivement de 2020 à 2022⁵.

D'autre part, l'accompagnement des MNA pose des questions singulières et inédites pour nombre de travailleurs sociaux du champ de la protection de l'enfance. Le passage de la dénomination mineur isolé étranger (MIE) à celle de MNA, en gommant le qualificatif « étranger », n'a évidemment pas suffi à atténuer les effets de cette condition sur les parcours de ces jeunes. La nationalité étrangère et l'impératif concomitant d'obtention d'un titre de séjour à la majorité civile des jeunes est déterminante dans l'orientation de leurs parcours éducatifs et surtout scolaires. Aux déterminismes partagés par l'ensemble des jeunes protégés par l'ASE et qui sont liés au capital social et scolaire, s'ajoute donc la spécificité liée à la condition et au statut d'étranger. Cette situation provoque chez les travailleurs sociaux des sentiments pluriels et complexes quant à la mise en œuvre et à l'éthique de leur pratique,

¹ Ministère de la Justice, Mission MNA, *Rapport annuel d'activité 2017*.

² Ministère de la Justice, Mission MNA, *Rapport annuel d'activité 2019*.

³ Pour la première fois depuis 2013, le nombre de jeunes demandant protection en France se stabilise et une légère baisse des personnes déclarées MNA est enregistrée : 16 760, soit un retrait de 1,5% par rapport à l'année précédente. Ministère de la Justice, Mission MNA, *Rapport annuel d'activité 2019*.

⁴ Assemblée des départements de France, Fiches infos avril 2019 et septembre 2019.

⁵ Discours de M. Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de la Protection de l'enfance, Présentation de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, 14 octobre 2019, [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/191014 - discours - presentation de la strategie nationale de prevention et de protection de l enfance.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/191014_-_discours_-_presentation_de_la_strategie_nationale_de_prevention_et_de_protection_de_l_enfance.pdf) (consulté le 26 mars 2021).

intrinsèquement liées à l'impératif d'accompagnement inconditionnel. Les métiers du travail social ont été contraints d'évoluer, notamment en fonction des injonctions socio-politiques relatives aux problématiques migratoires, laissant ainsi place à des ajustements qui questionnent les valeurs et l'éthique professionnelle.

Cet article entend ainsi aborder les mutations à la fois conjoncturelles et structurelles du travail social, desquelles découlent une multiplicité de conséquences pour les MNA eux-mêmes mais également pour les professionnels qui les accompagnent. Pour ce faire, nous prenons appui sur des travaux de terrain menés depuis le milieu des années 2010, et plus particulièrement sur une enquête réalisée auprès de MNA et de professionnels et bénévoles qui les accompagnent, sur le territoire de la Gironde, lors de la période 2019-20⁶.

Des mutations conjoncturelles vectrices de tensions entre missions professionnelles et missions salariées

Les mutations conjoncturelles ont produit plusieurs conséquences qui se sont révélées défavorables à un exercice du métier de travailleur social dans des conditions apaisées. D'une part, l'augmentation du volume des structures d'accueil et d'hébergement des MNA au cours de ces dernières années a conduit les associations délégataires de service public à recruter des travailleurs sociaux tout juste sortis de formation initiale ou en reconversion professionnelle, et pour lesquels il s'agissait de premiers postes. Peu expérimentés, ces professionnels ont besoin d'un temps d'adaptation pour se confronter à une réalité complexe dont les différents aspects n'ont pas tous été couverts par leur formation.

Par ailleurs, le taux d'encadrement des MNA varie considérablement en fonction des types d'hébergement (hôtels, foyers, appartements) ainsi que des structures en délégation de service public qui les gèrent. Certaines périodes ont pu accentuer ces écarts. Ainsi, lors de l'hiver 2016, de nombreux départements ont dû accueillir des jeunes isolés étrangers suite au démantèlement du bidonville de Calais, en plus de ceux qui étaient envoyés par le système de péréquation⁷ ou qui arrivaient par leurs propres moyens. Sur le territoire observé, les jeunes logés dans des hôtels bénéficiaient d'un encadrement très souple : seul un éducateur se présentait le matin pour voir si la nuit s'était bien passée, puis les jeunes devaient quitter l'hôtel de 9h à 18h en l'absence de gardien. Dans les centres d'accueil et d'orientation réservés aux mineurs isolés étrangers (CAOMIE), les jeunes avaient la possibilité de rester dans les locaux et échappaient ainsi à la contrainte de passer la journée dans la rue, mais l'accompagnement socio-éducatif y était réduit : *« on les met à l'abri car c'est le respect des droits de l'homme, mais il ne faut pas les retenir s'ils veulent partir. Les dispositifs sont très*

⁶ Isabelle Rigoni, Chantal Crenn (2020), *Les mineurs isolés étrangers originaires d'Afrique sub-saharienne en Gironde. Protection de l'enfance, accès à l'éducation et à l'alimentation*, Sciences Po Bordeaux et Université Bordeaux Montaigne, *Études de la Chaire Diasporas Africaines*, n°1, p.1-82. Cet article est basé sur une partie des résultats présentés dans ce rapport de recherche.

⁷ La politique de péréquation consiste en la mise en œuvre d'une clé de répartition en vertu de laquelle le juge ou le procureur appelé à prendre une décision de placement du jeune saisit la Mission MNA du ministère de la Justice de façon à désengorger les départements sur-sollicités en envoyant le requérant au statut de MNA dans un département moins en tension. Depuis 2016, le nombre de MNA envoyés dans un département se faisait au prorata de la proportion de sa population âgée de 19 ans et moins selon l'INSEE. Depuis le décret n°2019-1410 du 19 décembre 2019 relatif au calcul de la clé de répartition entre les départements et l'arrêté qui s'en est suivi, le critère de calcul repose désormais sur la population générale de chaque département. Cette modification a été intégrée au calcul de la clé de répartition depuis le 15 avril 2020.

défaillants, aucune démarche d'accès aux droits n'a été commencée, ça arrange tout le monde, on entretient l'illusion de l'Angleterre » observait un gardien sous couvert d'anonymat. Aujourd'hui encore, selon leur lieu d'exercice et leur employeur, les travailleurs sociaux sont chargés de l'accompagnement d'un nombre très variable de jeunes – de quelques-uns à plusieurs dizaines – ce qui rend leur travail et son efficacité fondamentalement différents d'une structure à une autre.

On ne saurait non plus ignorer la souffrance au travail exprimée par certains travailleurs sociaux, dont des personnels de l'ASE ou des associations mandatées pour la gestion des lieux d'hébergement. Fait sans précédent, dans son rapport de 2019, le ministère de la Justice pointe « une forme de découragement, voire de détresse de services et professionnels [...] qu'ils soient chargés de l'évaluation de la minorité dans le cadre de la mise à l'abri, ou de la répartition des MNA vers les départements d'accueil. Les situations de souffrance, d'extrême vulnérabilité, d'urgence sociale et humaine ainsi que les enjeux forts sur l'avenir des personnes qu'ils reçoivent quotidiennement ou dont ils instruisent les dossiers ne peuvent rester sans effet sur ces professionnels. Cette forme de l'intervention sociale à fort impact émotionnel, révèle des situations parfois accablantes au plan humain et les risques psycho-sociaux encourus ne doivent pas être négligés »⁸. Sur nos terrains d'enquête, une salariée déplorait une situation dégradée : « *C'est très frustrant. Notre objectif est le bien-être des jeunes que l'on accompagne, et la hiérarchie bloque parfois. Du coup, j'ai décidé d'arrêter ce travail. Dans le service MNA, la moitié veulent démissionner ! Si on n'est pas dans le haut de la hiérarchie, on n'a pas de marge de manœuvre. Marre de fonctionner avec du bricolage car on est quand même dans l'institution !* ». Dans certains foyers accueillant des MNA, des situations professionnelles sont également dénoncées par les personnels. Ainsi, des travailleurs sociaux se rapprochent de bénévoles et de militants associatifs pour dénoncer à la fois leurs conditions de travail et, par ricochet, les conditions d'accueil des jeunes. Localement, d'importantes tensions se sont notamment exprimées lors de l'année 2018, avec le cas emblématique de foyers gérés par l'antenne girondine d'Emmaüs. Plusieurs travailleurs sociaux du pôle enfance de l'association ont dénoncé, pour les personnels, des arrêts maladie en chaîne, des déclarations d'inaptitudes au travail, des démissions et l'embauche d'intérimaires pour pallier le manque de personnels ; et pour les jeunes, un foyer « *qui s'apparente à un squat* » avec « *10 MNA par chambre* », l'installation de tétrodons⁹ sans eau ni électricité, ceci à proximité d'« *une structure avec une quinzaine de jeunes dont certains sont semi-délinquants* » (carnet de terrain, réunion syndicats et associations de soutien aux migrants, octobre 2018). Les associations de soutien aux migrants, qui collectent les témoignages des jeunes avec photos à l'appui, abondent dans le même sens : « *il n'y a pas d'accompagnement scolaire, pas de salle où ils peuvent travailler. Il règne un climat de violence, de menaces avec des fins de prises en charge. La direction affirme – même auprès de certains salariés – que tel ou tel jeune est en fait majeur, quitte à contredire la décision des juges pour enfant* »¹⁰. Les cadres d'Emmaüs Gironde concèdent alors publiquement avoir « *accueilli trop d'enfants d'un seul coup. Cela s'est*

⁸ Mission MNA du ministère de la Justice, *Rapport annuel d'activité 2019*, p.42.

⁹ Un tétrodon est une construction modulaire reposant sur un container dont le volume est augmenté à l'aide de coques en polyester dédiées aux usages domestiques (cuisine, sanitaire). Créés à la fin des années 1960, l'idée était de produire un habitat léger, industrialisé et bon marché. Un millier d'exemplaires ont été produits en France jusqu'en 1973, dont 1/10 se situaient à Claouey sur la commune Lège-Cap Ferret en Gironde, avant que certains ne soient repris par le Fonds de dotation Darwin à Bordeaux.

¹⁰ Ces propos d'une juriste de l'Asti (Association Solidarité avec Tous les Immigrés) sont cités par Xavier Ridon, « Emmaüs accusé de maltraiter ses enfants et salariés en Gironde », *Rue89 Bordeaux*, 23 novembre 2018.

fait dans l'urgence. À la fin du plan grand froid, [...] 40 MNA n'avaient pas de solution d'hébergement, nous les avons reçus à Martillac. Alors oui, il y a eu des dortoirs le temps d'installer des tétrodons » ; mais ils accusent aussi les jeunes hébergés : « oui, il y a de la violence sur les lieux d'accueil de MNA d'Emmaüs [...] mais ce sont les MNA qui sont violents avec les éducateurs »¹¹. Acculé, le département procède à une série d'inspections et fait provisoirement fermer la structure de Martillac, au centre de la polémique entre l'exploitant, certains de ses anciens salariés et des jeunes hébergés (décembre 2018). Au siège parisien d'Emmaüs France, la quasi-unanimité des membres réunis en assemblée générale vote en faveur de l'exclusion d'Emmaüs Gironde de la fédération nationale (mai 2019). Le siège accuse également l'antenne girondine d'avoir refusé d'envoyer ses rapports d'activité et ses comptes annuels depuis dix ans, tandis que la préfecture de Gironde lance une enquête administrative et financière. Toutefois, Emmaüs Gironde contrattaque par une action en justice et il s'ensuit un feuilleton judiciaire dont l'épilogue lui est finalement favorable : l'exclusion de la fédération nationale est cassée et la justice rejette la demande d'Emmaüs France d'un administrateur provisoire pour Emmaüs Gironde (juillet 2019). Loin d'être anecdotique même si ce cas marque un moment de crise paroxystique, cette affaire illustre le ressenti de certains professionnels expérimentés, relatif à une dégradation de l'organisation du travail éducatif depuis l'accélération des arrivées de MNA.

Ces tensions s'expliquent en particulier par la divergence de positions entre les cadres managériaux des structures éducatives et les travailleurs directement en prise avec les MNA. Si l'élément commun aux missions, aux pratiques et aux acteurs est bien la construction d'une relation d'aide ou de service, il convient toutefois de distinguer la *mission professionnelle* du travail social, basée sur une éthique de l'accompagnement, de la *mission salariée* des travailleurs sociaux, contrainte par la diversité des institutions qui emploient les travailleurs sociaux, ceux-ci pouvant être des agents de l'État et des collectivités territoriales ou dépendre d'une structure associative. Certaines institutions tolèrent difficilement que les professionnels socio-éducatifs outrepassent les limites de leur mission salariée dont les contours sont parfois contraints par une vision technocratique de la relation d'accompagnement et/ou une nécessité politique de gestion des flux migratoires. Parfois peu formés ou expérimentés, les travailleurs sociaux qui y sont recrutés doivent composer avec une logique managériale difficilement compatible avec leur métier. Par ailleurs, les injonctions politiques relatives à la gestion des flux migratoires contraignent aussi l'exercice de la mission salariée et peuvent entrer en contradiction avec la mission professionnelle. Moins les profils des professionnels sont solidement ancrés dans le métier, plus leur réceptivité à ces injonctions politiques risque d'être élevée (Boucher, Belqasmi, 2011). À l'inverse, chez les plus expérimentés, cela peut se traduire par une souffrance au travail. Au final, les mutations conjoncturelles liées aux injonctions politiques et économiques donnent lieu à des mutations structurelles du métier de travailleur social qui peuvent se révéler profondes.

Les mutations structurelles du travail social, un défi éthique et de formation

Les travailleurs sociaux se heurtent aux transformations de leur métier, en partie liées aux impératifs économiques (rentabilité des structures) qui conduisent certains conseils départementaux à privilégier la raison économique sur la nécessité sociale. Les travailleurs

¹¹ Simon Barthélémy, « Emmaüs Gironde dénonce une 'opération concertée' contre sa mission d'accueil des mineurs étrangers », *Rue89 Bordeaux*, 6 décembre 2018.

sociaux sont particulièrement contraints également par les injonctions politiques qui creusent le fossé entre protection et contrôle (le non-national « est un sujet de contrôle avant d'être un sujet de droits », Spire, 2017 : 91), au risque de remettre en question les fondements du métier (Le Berre, 2017). Ces situations conduisent à une précarisation des conditions de travail déjà relevée (Kobelinski, 2008) mais qui se poursuit aujourd'hui, remettant parfois en cause le fait même de pouvoir exercer son métier dans les règles éthiques qui lui sont propres, à l'instar du cas emblématique de cette travailleuse sociale exerçant dans le département de la Marne, sanctionnée pour avoir dénoncé publiquement les conditions d'accueil et de suivi des jeunes migrants, après le suicide d'un jeune Malien, Denko Sissoko, le 6 janvier 2017 (Bouchaara, 2017). Ces conditions de travail, marquées par une inadéquation de la formation et une précarisation de l'exercice du métier de travailleur social, conduisent à porter un regard renouvelé sur l'éthique professionnelle du champ socio-éducatif, de plus en plus contrainte voire mise à mal par des injonctions politiques qui entrent en contradiction avec ses valeurs d'accompagnement, d'éducation et de solidarité (Rigoni 2021). Les démarches administratives d'ordre sécuritaire (prise d'empreintes auprès des préfectures ; authentification des papiers d'état civil lors de la phase d'évaluation des jeunes) occupent une part non négligeable des tâches effectuées par les travailleurs sociaux. Or, ceux-ci ne sont que très partiellement formés à l'accompagnement de personnes étrangères en situation de migration, et des MNA en particulier. Depuis 2016, le centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) organisent des sessions de formation continue, sur une durée de trois jours par an. Mais celles-ci sont à visée strictement opérationnelle (harmonisation de l'évaluation dans les départements, présentation du dispositif de répartition, professionnalisation des processus d'évaluation) et concernent peu la connaissance socio-anthropologique des publics et l'évolution socio-historique de la législation. Surtout, elles ne concernent qu'une partie des travailleurs sociaux exerçant auprès des MNA. Les sessions de formation sont pourtant essentielles concernant des publics à l'égard desquels l'arsenal législatif est modifié à un rythme soutenu (21 lois sur l'immigration, l'asile et la nationalité ont été promulguées entre la « loi Pasqua » de 1986 et la « loi Collomb » de 2018). De surcroît, de l'avis même du ministère de la Justice, des formations sont attendues « permettant la promotion du droit de l'asile, les compétences des services de protection de l'enfance sur ce sujet étant souvent insuffisantes »¹². Accompagner les jeunes migrants nécessite la maîtrise d'une importante palette de connaissances et de savoir-faire que des formations adaptées pourraient contribuer à alimenter.

D'autre part, la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif subit également de profonds bouleversements, à mesure de l'évolution de la sociographie du travail social. Du point de vue de l'accès à la scolarisation et à la formation des MNA, certains travailleurs sociaux nouvellement recrutés, qui avaient été « *eux-mêmes en difficulté scolaire et qui avaient été orientés dans leur propre parcours vers des bacs professionnels* » indique une connaissance du terrain, peinent à établir un diagnostic éducatif complet, en particulier concernant les parcours de scolarisation et l'orientation scolaire.

Par ailleurs, les postures professionnelles des éducateurs vis-à-vis des jeunes sont parfois mises de côté, laissant affleurer un sentiment de concurrence lié aux conditions de vie des uns et des autres : « *entre l'apprentissage et l'argent de poche qu'on leur donne, ils ont presque autant que les éducateurs* » (propos rapportés par une salariée en visite dans les structures, mars 2020). D'autres écueils ont trait aux stéréotypes et aux discours à portée

¹² Mission MNA du ministère de la Justice, *Rapport annuel d'activité 2019*, p.40.

discriminatoire : « *avec les Maliens et les Ivoiriens, ça va. Mais les Guinéens, c'est autre chose ! Ils demandent tout de suite leur argent de poche* » (entretien avec une salariée, 2018). À l'inverse, des relations de proximité vécues entre éducateurs et jeunes de la même génération d'âge conduisent parfois à des libertés qui outrepassent l'éthique professionnelle : « *certains éducateurs les emmènent au sport et en font avec eux. Et même une fois, une éducatrice a été enceinte d'un MNA* » (propos rapportés par une salariée en visite dans les structures, mars 2020). La question de l'attachement est sensible dans le travail social. La jurisprudence montre que celui-ci est assimilé à un débordement affectif préjudiciable en fonction du degré de proximité, et à ce titre banni voire sanctionné lorsque les marques de bienveillance dépassent le cadre du temps ou du lieu de travail. Ainsi, certaines relations de proximité incarnées par un accompagnement ponctuel d'une personne migrante sur le temps libre d'un travailleur social ont pu être apparentées à une trahison du secret professionnel et conduire à des poursuites administratives ou judiciaires (Wolmark, 2017). En dépit de leur extrême diversité, ces différents cas illustrent bien la nécessité de proposer des temps de formation continue pour permettre aux professionnels de renouer avec les principes éthiques et déontologiques de leur métier, tout autant que pour les accompagner eux-mêmes dans la compréhension des rapports sociaux dans un contexte migratoire en permanente évolution.

La formation des travailleurs sociaux pour mieux accompagner les MNA s'impose ainsi comme une nécessité qui permettrait notamment de mettre en balance l'éthique de la responsabilité et l'éthique de la conviction (Tenzer, 2007)¹³. Deux éthiques qui se situent au cœur de l'opposition entre les acteurs socio-éducatifs et les acteurs politiques, les uns devant assurer un accompagnement inconditionnel tandis que les autres imposent des politiques relatives au contrôle des personnes en situation de migration (Marino, 2019 ; Pather, 2019 ; Bouquet, Jaeger, 2011). Ces situations posent la question de la frontière entre une éthique que l'on pourrait qualifier de la responsabilité sociale, qui fait référence aux valeurs d'accueil et d'hospitalité envers des personnes recherchant un refuge (Agier, 2018 ; Boudou, 2017 ; Brugère, Le Blanc, 2017) et l'engagement professionnel, au nom duquel le travailleur social se doit d'observer la plus grande neutralité à l'égard des personnes accompagnées. D'une part, la philosophie de la responsabilité sociale place la question du devenir humain au centre de sa réflexion, en s'intéressant aux risques qui mettent en danger les personnes, parmi lesquels la sur-domination des pouvoirs notamment politiques sur les individus. Ainsi, le travailleur social qui propose une activité d'insertion sociale en dehors de son temps de travail se trouve dans une démarche qui s'apparente non seulement à une exigence sociale mais également à du droit moral. D'autre part, la déontologie professionnelle impose aux travailleurs sociaux un devoir de réserve et de neutralité quant à la situation personnelle des personnes qu'ils accompagnent. Un cas particulier ne peut ainsi pas être exposé en dehors du cadre dans lequel il est connu : les personnels médicaux et les assistants sociaux sont soumis à la confidentialité, les éducateurs ne peuvent accompagner les jeunes au-delà de leurs missions strictement éducatives. Les solutions pour concilier l'éthique de la responsabilité sociale avec les exigences professionnelles du métier de travailleur social ne sont pas aisées à trouver sans l'aide de formations adaptées qui prennent en compte les mutations conjoncturelles et structurelles à l'œuvre.

Conclusion

¹³ Ce passage sur les questions éthiques a été développé plus en détails dans Rigoni (2021).

L'accompagnement des MNA représente un enjeu majeur pour les politiques publiques et les professionnels du travail social. Dans le même temps, les mutations conjoncturelles et structurelles du travail social ont conduit à des tensions et à des conflits de loyauté pour les professionnels qui accompagnent ces jeunes et dont certains peinent à se situer face aux injonctions contradictoires de contrôle (des migrations) et de protection (de l'enfance). Face à l'augmentation du nombre et de la proportion de MNA pris en charge dans le cadre de l'ASE, à la forte labilité des politiques migratoires et compte-tenu des transformations du métier de travailleur social, les pratiques professionnelles doivent s'adapter et les professionnels doivent eux-mêmes être accompagnés pour faire face à ces mutations.

Bibliographie

Agier Michel (2018), *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Paris, Seuil.

Bouchaara Ibtissam (2017), « Résister aux atteintes des droits fondamentaux, résister pour les mineurs isolés », *Journal du droit des jeunes*, 368-369-370(8), p.130-131.

Boucher Manuel, Belqasmi Mohamed (2011), « L'intervention sociale et la question ethnique : entre ethnicisation, déprofessionnalisation et pacification », *Hommes et Migrations*, Dossier « Travailleurs sociaux et migrations : connaître pour mieux intervenir », n° 1290, mars avril, p.22-33.

Boudou Benjamin (2017), *Politique de l'hospitalité*, Paris, CNRS Éditions.

Bouquet Brigitte, Jaeger Marcel (2011), « Tensions entre mise en œuvre des politiques migratoires et questions éthiques du travail social », *Hommes et migrations*, Dossier « Travailleurs sociaux et migrations : connaître pour mieux intervenir », n°1290, p.10-21.

Brugère Fabienne, Le Blanc Guillaume (2017), *La fin de l'hospitalité*, Paris, Flammarion.

Kobelinsky Carolina (2008), « 'Faire sortir les déboutés'. Gestion, contrôle et expulsion dans les centres pour demandeurs d'asile en France », *Cultures & Conflits*, n°71, p. 113-130.

Le Berre Rozenn (2017), *De rêves et de papiers. 547 jours avec les mineurs isolés étrangers*, Paris, La Découverte.

Marino Anaïs (2019), « Entre cadre légal et militantisme, la place du travailleur social auprès des jeunes dits MNA. Un fossé se creuse et le pont reste en suspens ? », *Empan*, n°116, p.80-85.

Mendonça Dias Catherine, Rigoni Isabelle (2020, à paraître), « L'accompagnement solidaire des MNA 'francophones' sans solution scolaire », *Migrations Société*, Dossier : Quelle communication/ intercompréhension dans le parcours d'intégration des MNA ? (coord. E. Canut, J. Delahaie), n°181.

Pather Selvinah (2019), « Les travailleurs sociaux en charge des demandeurs d'asile et mineurs étrangers isolés face à l'administration : pressions et résistance », *Empan*, n°116, p.12-18.

Rigoni Isabelle (2021), « L'accueil des élèves migrants au prisme des relations entre acteurs socio-éducatifs et institutionnels », in Maïtena Armagnague, Claire Cossée, Catherine Mendonça Dias, Isabelle Rigoni, Simona Tersigni (dir.), *Enfants migrants à l'école*, Lormont, Le Bord de l'eau, p.109-126.

- Spire Alexis (2017), « Comment étudier la politique des guichets ? Méthodes pour enquêter sur le pouvoir discrétionnaire des agents de l'immigration », *Migrations société*, 29(167), janvier-mars, p.91-100.
- Tenzer Nicolas (2007), « Éthique de responsabilité et éthique de conviction : l'intellectuel et le politique dans les démocraties modernes », in Tenzer Nicolas (dir.), *Pour une nouvelle philosophie politique*, Paris, PUF, coll. Quadrige, p.103-124.
- Wolmark Cyril (2017), « La situation des travailleurs intervenant auprès des étrangers au prisme du contentieux », *Plein droit*, n°112, p. 45-48.